



Convocation

Assemblée générale

Comité de Vigilance Lattes Maurin

Vendredi 20 mars 2009 à 20h30

Courtoujours - Salle des Piliers

Chers adhérents, nous vous invitons à notre 7^{ème} assemblée générale.

Grâce à votre soutien nous avons pu maintenir la pression sur les instances décisionnaires et faire en sorte que le Thôt soit enfin fermé. Sa pollution ne s'arrête pas pour autant et nous devons rester vigilants.

La protection de l'environnement reste notre objet essentiel. Les problèmes liés aux risques d'inondation, les nuisances générées par la LGV et les nouveaux travaux autoroutiers ne nous laissent aucun répit.

Aux dernières nouvelles, notre action commune avec la mairie en ce qui concerne l'autoroute semble être en bonne voie. Le poumon vert, voulu par les municipalités précédentes, sera en grande partie protégé. Nous ne pourrons pas, cependant, nous opposer à la ligne LGV, mais ferons tout pour faire valoir nos droits et ainsi minimiser les nuisances.

Votre présence à nos côtés est absolument essentielle et plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chances d'être entendus. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour réagir, le contexte législatif nous est favorable, alors soyons nombreux à nous mobiliser.

Nous comptons sur votre présence et votre soutien, la cotisation, volontairement réduite, doit vous inciter à participer à notre action et surtout attirer par votre intermédiaire d'autres adhérents. Nous travaillons pour vous, votre santé et l'avenir de nos enfants.

Le Président
Eric CARON

Ü Ordre du jour de l'assemblée générale

- Rapport moral, rapport d'activité.
- Rapport financier, vote du montant de la cotisation.
- Nos actions à venir: débat sur les orientations de l'association.
- Élection du Conseil d'administration.
- Échanges autour du verre de l'amitié.

Ü Votes

Ne pourront voter et/ou se faire représenter que les adhérents à **jour de leur cotisation 2008**. **L'adhésion 2009 pourra être prise à l'entrée de la salle.**

Ü Appel à candidature

Si vous êtes candidat au Conseil d'administration, veuillez faire parvenir votre candidature dès que possible. Si vous êtes démissionnaire, veuillez nous le confirmer par écrit. Les demandes écrites doivent parvenir au siège social, 5 plan des foulques à Maurin, avant le 20 mars 2009, ceci pour faciliter l'organisation, car statutairement les candidatures et démissions restent possibles jusqu'à l'assemblée générale et peuvent être déposées pendant celle-ci.

Ü S'il vous est impossible d'être présent

« Chaque adhérent peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre muni d'un pouvoir écrit. Un adhérent peut détenir au maximum trois pouvoirs » (Extrait art-17 des statuts)

Comité de Vigilance Lattes - Maurin

Assemblée Générale du 20 mars 2009 – Pouvoir de représentation

Mr /Mme /Mlle **Nom** : **Prénom** :

Adresse :

Donne pouvoir à:

Lattes, le :

pour me représenter à l'assemblée générale du 20 mars 2009.

Signature